
Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du mardi 26 mai 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six mai l'assemblée régulièrement convoqué le 20 mai 2015, s'est réuni sous la présidence de Pascal LABRO.

Présents : 8

Votants: 9

Sont présents: Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Philippe TRASTE, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérémy CUSSEAU, Jessica LOPEZ

Représentés: Jérôme CONCHE

Excuses: Quitterie DUCLOT, Alexandra CHAUVET

Absents:

Secrétaire de séance: Laurent BEREAU

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 mai 2015

Ordre du jour :

1/ Approbation du dernier compte rendu

2/ Appel d'offre travaux de Sécurisation et d'accessibilité du bourg

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la réunion de la Commission d'appel d'offre s'est réunie en date du 18/05/2015 pour l'ouverture des plis des travaux de Sécurisation et d' Accessibilité.

Liste des offres reçues :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)

1 SAS LAURIERE ET FILS – 4 rue de Lagut – SAINT FRONT DU PRADOUX

Téléphone : 05 53 82 80 00 – Fax : 05 53 81 28 42 –

Courriel : secretariat.lauriere@groupe-lauriere.com

SIRET : 423 227 578 000 14.

2 COLAS SUD-OUEST Agence de Libourne - 202 route de Paris - 33910 – ST DENIS DE PILE

Téléphone : 05 57 84 21 04 – Fax : 05 27 74 24 40

SIRET : 329 405 211 010 39

3 E.T.R. SAS - Route de Beaumont – 24150 - BAYAC

Téléphone : 05 53 23 22 13 – Fax : 05 53 23 22 16 - Courriel : contact@etr24.fr

SIRET : 350 466 942 000 17

4 SARL BOUIJAUD - 4 route des Anes - 24230 - VÉLINES

Téléphone : 05 53 22 49 59 - Fax : 05 53 22 52 37 – Courriel : bouijaud@orange.fr

SIRET : 520 085 937 000 24

Classement des offres.

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées

1 COLAS SUD-OUEST

2 SARL BOUJAUD

3 ETR SAS

4 SAS LAURIERE ET FILS

en date du 18/05/2015 pour les travaux de Sécurisation et d'accessibilité.

- Motifs du choix de l'offre proposé : offre la moins disante.

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au candidat suivant : **COLAS SUD-OUEST**

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour aviser l'Entreprise retenue et signer le marché.,

LA Séance est levée à 20 H.